

# CONSULTATIONS ET ACTES EN SECTEUR PRIVE

## Professeur Marc COGGIA

*Conventionné honoraires libres*

### CONSULTATIONS :

Mardi de 14h00 à 16h00

Mercredi de 14h30 à 19h00

	TARIF PRATIQUE	BASE DE REMBOURSEMENT PAR L'ASSURANCE MALADIE
CONSULTATION	APU - 70€	69€

**Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.**

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure.

*Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.*